

Message N° 2022/29 du Conseil communal au Conseil général
du 13 décembre 2022

**Rapport de gestion de la Coopérative d'habitation La Neyruzienne
Année 2021**

1. Introduction

Par décision de l'Assemblée communale du 22 novembre 1989, la Commune de Neyruz FR a octroyé un droit de superficie de 66 ans à la Coopérative d'habitation La Neyruzienne, d'une valeur au bilan au 31 décembre 2021 de CHF 442'000.00.

Le Conseil d'Administration de cette coopérative se compose comme suit :

- Président : M. Guy Rossier
- Vice-présidente : Mme Lara Belotti Macumi
- Représentante des locataires : Mme Anne-Marie Peiry
- Représentants de la Commune : M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic
Mme Maryline Dafflon
M. Jean-Noël Gendre
- Secrétaire : M. Olivier Telley

M. Olivier Telley est également le gérant qui est très efficace dans la gestion administrative, financière et des locations de la Coopérative.

La Coopérative d'habitation La Neyruzienne a remis ses comptes de l'année 2021 au Conseil communal. Ceux-ci présentent au 31 décembre 2021 :

- un bénéfice net de CHF 64'016.40 (CHF 121'435.00 en 2020),
- un report de bénéfice de CHF 483'500.44 (CHF 362'065.44 en 2020) avant bénéfice annuel,
- un total d'actif mobilisé de CHF 2'281'510.49 (CHF 2'133'821.69 en 2020),
- une valeur d'assurance totale de CHF 8'677'300.00 divisée en :
 - Valeur assurance bâtiments (ECAB) CHF 8'244'000.00
 - Valeur assurance privée (La Mobilière) CHF 433'300.00.

La Coopérative La Neyruzienne n'établit pas de rapport de gestion spécifiquement. Le rapport de gestion 2021 est intégré dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 2 juin 2022 qui vous est soumis pour information avec les comptes de l'année 2021.



2. Conclusion

Le Conseil communal invite le Conseil général à prendre acte des informations ci-dessus, des comptes 2021 et du PV du 2 juin 2022 de la Coopérative La Neyruzienne.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 14 novembre 2022.

Le Conseil communal